



Communiqué de presse 6 octobre 2023

La MFP et Hospi Grand Ouest s'engagent dans un nouveau partenariat de confiance

La Mutualité Fonction Publique (MFP) et Hospi Grand Ouest (HGO) ont officialisé le 29 septembre, à Nantes, leur nouveau partenariat avec la signature d'un accord-cadre en faveur de l'accès aux soins des mutualistes.

L'objectif affiché est d'ouvrir à tous, indépendamment de leur localisation géographique, de leur âge ou de leur état de santé, l'accès à des soins diversifiés, de qualité et de proximité dans les territoires.

Cette nouvelle opportunité de collaboration permettra aux patients mutualistes, sous l'égide de la MFP, de bénéficier d'une couverture plus complète, d'une prise en charge améliorée et d'une absence de reste à charge (hors prestations annexes) dans les **9 établissements de pointe du groupe mutualiste, implantés en Bretagne et Pays de la Loire**.

Cet accord « gagnant-gagnant » favorisera pour le groupe mutualiste, engagé et reconnu, une simplification des démarches administratives et une meilleure solvabilité des patients. Les prestations couvriront les activités de médecine, chirurgie, obstétrique, maternité, ambulatoire, Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), soins externes et frais accompagnants.

Il est le résultat d'une volonté politique, d'efforts financiers et d'un fort engagement militant des deux parties en région, au bénéfice des 350 000 adhérents sur l'ensemble des territoires concernés.

Aussi, les partenaires se réjouissent d'avoir pu renouer des liens forts autour de valeurs mutualistes communes, dans un contexte de recul des niveaux de remboursement de l'AMO et de contraintes budgétaires fortes pesant tant sur les organismes complémentaires que sur les établissements de santé.

La MFP, via le Règlement Fédéral Hospitalier (RFH), poursuit ainsi sa mission de conventionnement, engagée depuis plus de 30 ans, auprès des acteurs du secteur sanitaire, qu'ils soient publics, privés lucratifs, ou encore privés non lucratifs comme le groupe HGO.

A propos de

- ► Les mutuelles suivantes sont parties prenantes du RFH (CDC, KLESIA MUT, MAEE, MCF, MGEFI, MGEN, MMJ et MNT)
- ▶ La Mutualité Fonction Publique présidée par Serge BRICHET regroupe 18 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant des Livres I, II et III du Code de la Mutualité, issues des trois fonctions publiques Etat, territoriale, hospitalière. Sa spécificité : son approche globale et solidaire de la protection sociale des agents publics, actifs et retraités, avec la gestion du régime obligatoire et de la complémentaire maladie et prévoyance. En 2023, les mutuelles de l'Union : couvrent 6,5 millions de personnes
- versent 3,5 milliards d'euros de prestations complémentaires.
- ▶ Hospi Grand Ouest réunit des cliniques médicales et chirurgicales, des maternités et établissements de soins de suite et de réadaptation. Ces établissements sont situés dans l'Ouest de la France : Saint-Brieuc, Lannion, Quimper, Lorient, Rennes, Saint-Nazaire, Nantes, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Fontenay-le-Comte. Composé de 4 000 salariés, le groupe mutualiste HOSPI GRAND OUEST accueille près de 150 000 patients chaque année et se positionne comme une alternative aux établissements du secteur public hospitalier et du secteur privé lucratif. Sa mission : Proposer une offre de soins de qualité et de proximité accessible à tous. Sa spécificité : sa gouvernance mutualiste.